



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 75751

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la politique de santé publique de notre pays en matière de dépistage du cancer du côlon. Elle lui indique qu'il ressort de la recommandation de l'Académie de médecine, du 29 janvier dernier, qu'un dépistage systématique - au-delà des douze départements français qui bénéficient de cette politique préventive - devrait être organisé auprès des populations de 50 à 74 ans. Elle lui demande si le ministère entend étendre cette politique et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75751

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2172